Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Gouvernement du Québec Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation Déposé le : 26 AURIC 201

No: (APERN. 086

Secrétaire:

Québec, le 17 mars 2016

Monsieur Michel Carrier Doyen Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal 3200, rue Sicotte Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2

Monsieur le Doyen,

J'ai pris connaissance de la correspondance que vous adressiez le 29 janvier dernier au sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Fernand Archambault. À cet égard, soyez assuré que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) reconnaît l'importance du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV) et sa contribution à la formation de médecins vétérinaires qui assurent un rôle déterminant dans l'amélioration de la santé animale et la protection de la santé publique au Québec.

Au cours des dernières années, le Ministère a investi quelque 15,6 M\$ dans la mise à niveau du CHUV. Je suis heureux de constater que ces investissements ont permis de maintenir son accréditation complète à l'*American Veterinary medical Association* (AVMA) tout en contribuant à l'augmentation des revenus de la clientèle de 23,2 % sur les cinq dernières années.

Comme vous le savez, le MAPAQ supporte aussi la formation de médecins vétérinaires par l'octroi de bourses pour un montant de 80 k\$ et l'accessibilité des producteurs aux services du CHUV, via le Programme d'amélioration de la santé animale du Québec (ASAQ), pour un montant planifié de 600 k\$ annuellement.

Le Ministère supporte aussi l'aide au diagnostic, nécessaire au fonctionnement du CHUV, en finançant la construction du Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance animale du Québec (51,3 M\$) qui est occupé conjointement par le personnel du MAPAQ et de la Faculté de médecine vétérinaire du Québec, en plus d'assumer les coûts de son fonctionnement évalué à 1 M\$ annuellement.

...2

Aussi, nous avons pris connaissance de votre demande de renouvellement pérenne de la subvention du CHUV pour permettre les développements nécessaires au renouvellement de l'accréditation complète à l'AVMA en 2019, ainsi que de votre demande relative au fonds d'immobilisation.

Je vous signifie donc l'intention du MAPAQ de contribuer au fonctionnement du CHUV à la hauteur de 3,5 M\$ pour l'année 2016-2017, 3,6 M\$ pour 2017-2018 et 3,7 M\$ pour 2018-2019. Compte tenu de son envergure, cette contribution est toutefois conditionnelle à l'approbation préalable du Conseil des ministres.

En terminant, je tiens à vous réitérer l'importance accordée pour le MAPAQ au Centre hospitalier universitaire vétérinaire, comme en témoigne d'ailleurs notre appui financier renouvelé.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE PARADIS